

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 174

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

à l'amendement n° 62 de Mme Violland

ARTICLE 16

I. – À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« conclues notamment pour les »,

les mots :

« ayant pour objet de répondre aux ».

II. – En conséquence, au même alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement apporte des précisions rédactionnelles et encadre davantage la nature des conventions concernées.